

2023-6811  
2024-07-15

SPECTRUS OX1205C  
MICROBICIDE OXYDANT  
INDUSTRIEL



DANGER : CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

Contenu: liquid

PRINCIPE ACTIF:

Chlore disponible présent comme hypochlorite de sodium.....10,3%

NO. D'ENREGISTREMENT 17469

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 20 L, 205 L, 1 000 L, – 15 400 L

Veolia Water Technologies & Solutions Canada GP  
3239 Dundas Street West Oakville, ON L6M 4B2

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE  
URGENCES DE TRANSPORT UNIQUEMENT  
Canada/Canutec: 1-613-996-6666

TOUTE AUTRE URGENCE

Veolia Water Technologies & Solutions Canada GP 1-215-942-3621

POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT: Des conseils techniques concernant des problèmes spécifiques à un site sont disponibles en contactant Veolia Water Technologies & Solutions Canada GP.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

MISES EN GARDE:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS DANGER- Ce produit libère un gaz dangereux lorsqu'on le mélange à un acide. L'ingestion peut causer la mort. CORROSIF pour les yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux. Corrosif pour la peau. ÉVITER tout contact avec a peau. Nocif si avalé ou inhalé. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les brouillards. Il faut porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes étanches ou un écran facial, des chaussettes et des chaussures pour manipuler ce produit.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES: Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit. Le versage brut est interdit. Ne pas contaminer l'eau, la nourriture humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

2023-6811  
2024-07-15

La présente homologation est accordée en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et ne dispense pas l'utilisateur de toute autre exigence législative.

L'utilisation de ce produit et la gestion de tout déversement ou rejet d'effluents contenant ce produit doivent également être conformes à la Loi sur les pêches et à toute autre loi fédérale ou provinciale applicable.

Consulter les organismes de réglementation provinciaux au sujet de toute autorisation ou autre exigence relative à l'utilisation de ce produit et à la gestion de tout déversement ou rejet d'effluents contenant ce produit.

#### PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Des dommages probables aux muqueuses peuvent contre-indiquer l'usage d'un lavage gastrique. Des mesures préventives peuvent être nécessaires contre un choc circulatoire, dépressions respiratoires et convulsions.

**ENTREPOSAGE: PROTÉGER CONTRE LE GEL.** Conserver ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

#### ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le récipient conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination de produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.
6. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé par la réglementation provinciale, et se conformer à celle-ci. Rendre le contenant vide inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement sur l'élimination des produits inutilisés ou dont on veut se départir, sur les déversements et le

2023-6811  
2024-07-15

nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

#### **MODE D'EMPLOI:**

#### **SYSTÈMES DE RECIRCULATION D'EAU INDUSTRIELS/SYSTÈMES D'EAU À USAGE ORNEMENTAL INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX**

Ce produit est recommandé pour le contrôle des bactéries, algues et champignons. Ajouter suffisamment de ce produit pour maintenir continuellement entre 0.6 et 1.0 ppm de chlore actif ou 1.0 et 5.0 ppm chlore total résiduel. Pour une chloration choc, ajouter 50 ppm de ce produit par rapport au volume total du système. Ce dosage choc va développer entre 1 et 2 ppm de chlore actif pendant une période de 1 à 2 jours. Les dosages choc peuvent être répétés à toutes les 24 heures mais pas moins de deux (2) fois par semaine.

Ne doit pas être utilisé dans des systèmes d'eau décoratifs contenant des poissons.

#### **TRAITEMENT DES EAUX USÉES MUNICIPALES ET DES EFFLUENTS INDUSTRIELS**

1. Ce produit ne doit être utilisé que dans les dispositifs d'alimentation automatique conçus pour le traitement des eaux usées.
2. Remplir et régler le dispositif d'alimentation selon les recommandations du fabricant, et surveiller la concentration de chlore résiduel et de coliformes selon les exigences de l'organisme de réglementation applicable.
3. En moyenne, une désinfection satisfaisante des effluents d'eaux usées peut être obtenue lorsque la concentration de chlore résiduel est de 0,5 ppm après 15 minutes de contact. Bien que le chlore résiduel soit le facteur déterminant de la désinfection, il faut souligner l'importance de corrélérer le chlore résiduel avec la destruction des bactéries.